



PROGRAMME DE FORMATION

AAC du permis de conduire B

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable de conduire dans l'objectif de passer l'examen du permis de conduire B selon le programme du REMC

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Tout public

- Avoir 15 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Le nombre d'heures est déterminé après avoir une évaluation de conduite.

20 heures de conduite minimum.

Un rendez-vous préalable (2 heures de conduite en présence d'un accompagnateur).

Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (1 heure de conduite et 2 heures de théorie à chaque RDV)

LIEU DE LA FORMATION

128 rue nationale 72000 LE MANS / 1 place de l'église 72700 ETIVAL LES LE MANS

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• L'évaluation

- Elle conditionne le nombre d'heures inscrites sur le contrat. L'article R. 213-3 du code de la route dispose que « *le contrat écrit doit mentionner l'évaluation du niveau de l'élève avant l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation.* »
- Elle est réglable à l'avance.

La formation théorique

• Le code

- Il est à passer :
 - Si vous faites une demande de permis et que votre dernier permis remonte à plus de 5 ans,
 - Si vous passez un 1^{er} permis.
- Les cours sont collectifs et ont lieu en présence d'un formateur agréé
 - Une heure de cours thématique est programmée chaque semaine sur l'un des thèmes suivants :
 - Alcools, stupéfiants,

- Dispositions légales en matière de circulation routière,
 - Le conducteur,
 - La route,
 - Les autres usagers de la route,
 - Réglementation générale et divers,
 - Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule,
 - Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite,
 - Équipements de sécurité des véhicules,
 - Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
- **L'examen code**
 - De bons résultats aux tests permettent de vous programmer à l'examen,
 - Une redevance de 30€ vous est demandée pour que nous puissions vous inscrire à l'examen.

Déroulement de l'examen

Cette épreuve débute par l'accueil des candidats, le contrôle de la recevabilité des documents d'examen et la vérification des identités. Chaque candidat est enregistré et se voit attribuer une tablette.

Ensuite, l'examinateur présente l'épreuve (utilisation du boîtier, consignes pour répondre).

L'épreuve peut commencer : le diaporama avec 40 questions est soumis aux candidats, suivi par la correction des boîtiers, l'annonce des résultats (disponible à l'auto-école) et la transcription sur le dossier d'examen. Les 40 questions sont issues des thèmes étudiés lors des cours de code.

Obtention du « code »

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Validité

La réussite à l'examen du « code » est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques.

Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

La formation pratique pour la conduite

Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Pratiquer une conduite autonome sûre et économique
Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Entrer, s'installer au poste de conduite ainsi que rentrer et sortir	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser être dépassé	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir sa trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
Démarrer et s'arrêter	Tourner à droite et à gauche en agglomération	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allure	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation....)
Utiliser la boite de vitesses	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et la trajectoire	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir			
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité			

DÉROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée d'au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms minimums. Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- Le rendez-vous préalable d'une durée de deux heures à lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
- Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. La partie théorique de deux heures est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs et la partie pratique d'une heure se déroule en voiture.
- Le 2e rendez-vous pédagogique idem au premier a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

PROFIL DES MONITEURS

*Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

*Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

MODALITES D'EVALUATION

*Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle

*Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation

*Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

*Conditions de réussite : réussir un examen blanc. •

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- * Alternance de théorie et de pratique
- * Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- * Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
- * Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.
- * Salle de cours équipées de moyens multimédia / écran TV et lecteur DVD / Boitier connecté
- * Cours de code en e-learning (en option : 40.00€)
- * Outils pédagogiques et réglementaires
- * Documentation professionnelle
- * Véhicules PEUGEOT 208 à boite de vitesses manuelle de la catégorie B du permis de conduire

TARIF

Le tarif est établi après une évaluation

Frais de dossier : 90.00€ TTC

Formation Code : 230.00€ TTC

Cours de code en e-learning (en option : 40.00€)

Heure de conduite : 54 € TTC (Permis B)

Kit pédagogique : 80.00 € TTC

Accompagnement à la conduite : 54.00 € TTC (Permis B)

Test d'évaluation : 50 € TTC

RYTHME DE LA FORMATION

A définir avec les moniteurs pour définir les leçons de conduite selon les disponibilités de l'élève.

CONTACT

- A notre accueil situé au 128 rue nationale

Téléphone : 02 43 78 29 86

72000 Le Mans

Adresse mail : savarelemans@orange.fr

- A notre accueil situé au 1 place de l'église

Téléphone : 02 43 47 20 23

72700 Etival Lès-le Mans

Adresse mail : savareetival@orange.fr

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

RESULTATS ATTENDUS

Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès.

INFORMATION ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation afin de suivre la formation du mieux possible (mise en place d'un test d'évaluation).

*Notre référent Handicap est **Jean-François MASSINOT**, vous pouvez le contacter à l'adresse suivante:
savarelemans@orange.fr ou par téléphone au 02 43 78 29 86
savareetival@orange.fr ou par téléphone au 02 43 47 20 23